

SALON DE L'AMIF 2025

Le SEDIF coopère avec la Métropole du Grand Paris pour agir face aux enjeux climatiques liés à la gestion de l'eau



De gauche à droite : André Santini, Patrick Ollier, Eric Césari et Daniel-Georges Courtois.

À l'occasion du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), André Santini, Président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris ont signé hier mardi 3 juin 2025 une convention de partenariat, en présence d'Éric Césari, Vice-Président de la Métropole délégué à la Stratégie, aux Partenariats Institutionnels et à la Coordination des Services Publics Urbains et Daniel-Georges Courtois, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales. Ils renforcent ainsi leur collaboration sur les grands enjeux liés à la gestion de l'eau à l'échelle métropolitaine, en engageant un programme de travail.



→ Ce partenariat, s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée en 2021, qui a permis de tisser des liens solides entre les deux institutions autour de préoccupations communes : résilience face au changement climatique, solidarité territoriale, transition écologique et numérique, ou encore gouvernance partagée des services publics.

L'un des volets majeurs de cette convention porte sur **l'adaptation aux effets du dérèglement climatique**. Dans un contexte de multiplication des épisodes extrêmes, les deux partenaires s'engagent à croiser leurs expertises pour anticiper les risques, sécuriser les infrastructures et garantir la continuité du service public de l'eau potable.

Le SEDIF accompagnera également la Métropole dans **la mise en œuvre de ses documents de planification**, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), en intégrant pleinement les enjeux liés à l'eau potable dans l'aménagement urbain. Cette articulation des politiques publiques est essentielle pour construire des territoires plus sobres, plus résilients et plus solidaires.

Le soutien à l'innovation constitue un autre pilier de cette convention. Le SEDIF poursuivra ses efforts en faveur de la transition technologique, en lien avec la stratégie « Smart Métropole » portée par la MGP, notamment grâce au recours à la filtration membranaire haute performance.

Grâce à ce partenariat, le SEDIF et la Métropole affirment également leur volonté de travailler ensemble à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en lien avec la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI), portée par la Métropole, notamment, par la mise en place d'études communes et de financements dédiés.

La convention réaffirme également l'importance de **garantir l'accès à l'eau pour tous**. Les deux collectivités renforceront leurs actions communes en matière de solidarité, de tarification sociale et de lutte contre la précarité hydrique.

Enfin, cette coopération renouvelée s'accompagne de la mise en place de **modalités de concertation régulières**. Des espaces de dialogue seront institués afin de suivre l'avancée des projets, partager les expertises et construire une vision partagée des enjeux de long terme.



Le renouvellement de cette convention avec la Métropole du Grand Paris est une illustration concrète de notre volonté d'agir de manière collective et stratégique pour répondre aux défis du XXI^e siècle. L'eau est un bien commun essentiel. Elle mérite une approche coordonnée, durable et exigeante. »,
André Santini, ancien ministre, Président du SEDIF.





Fort de notre convergence d'intérêts, nous sommes heureux de nous associer au SEDIF. Ce partenariat traduit une volonté partagée d'agir de façon constructive, solidaire et pragmatique pour accompagner les communes métropolitaines face aux grands défis environnementaux, en particulier la prévention des inondations, que la Métropole porte au titre de sa compétence GEMAPI depuis 2018. Aux côtés d'André Santini, et sous l'impulsion de Didier Gonzales, conseiller métropolitain délégué à la GEMAPI et à la lutte contre les nuisances sonores, nous faisons de cette convention un levier d'innovation, de partage d'expertise et de mobilisation collective, avec des ambitions concrètes en matière de gestion durable de l'eau, de biodiversité, de transition énergétique et climatique, afin de faire de la Métropole un exemple en matière de résilience, de solidarité et de développement durable. » **Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.**

À PROPOS DU SEDIF

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) est un établissement public de coopération intercommunale, responsable de l'alimentation en eau potable de 4 millions de personnes dans 133 communes en Île-de-France. C'est le plus grand service public de l'eau en France et l'un des premiers dans le monde. Ses usines principales, qui puisent dans les grands cours d'eau franciliens (Seine, Marne, Oise), produisent quotidiennement plus de 750 000 mètres cubes d'eau et son réseau de distribution compte près de 8 000 kilomètres de canalisations. Depuis plus de 100 ans, le SEDIF relève le défi de fournir, 24 heures/24 et 365 jours par an, une eau de qualité irréprochable et disponible à tout moment. Autour de valeurs historiques comme la mutualisation, la solidarité et l'innovation, plus de 100 agents s'engagent au quotidien pour un service public d'excellence et de proximité. Le SEDIF est présidé depuis 1983 par André Santini, ancien ministre, maire d'Issy-les-Moulineaux et vice-président de la Métropole du Grand Paris.

www.sedif.com



CONTACTS PRESSE

Guillaume de STORDEUR,
Directeur de la communication
g.destordeur@sedif.com
06 27 26 50 16

INÈS MOULOU DJ,
Attachée de presse
presse@metropolegrandparis.fr
06 02 72 14 04

